

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 19 octobre 2021.

Convocation adressée le 12 octobre 2021 par la directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 19 octobre 2021, à 18h00, à l'école maternelle de Sandillon.

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Leblond	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mmes Berthault, Boyer, El Hasnaoui, Garnier, Jalabert, Paragot, Robert	Enseignantes
MAIRIE DE SANDILLON	
Mr Juteau	Maire
Mr Delplanque	Adjoint aux affaires scolaires.
PARENTS D'ELEVES	
Mrs Gadier, Janvier et Lechiffart Mmes Foucher, Poulain, Steinmetz	Parents d'élèves
DDEN	
Mme Robert, Mr Giraux	DDEN

Membres invités

Nom	Qualité
Mmes Bidault, Raveneau	ATSEM
Mme Desbois	DGS
Mmes Jeljal, Daimant, Mallard, Blanchard, Marinault, Renard, Decarnin	Parents d'élèves

Membres absents excusés

Nom	Qualité
Mme Valérie De Nadaï	IEN
Mme Lechevalier, Mme Ognov	Psychologue de l'EN Parents d'élèves

Pour introduction, le Président nomme Mmes El Hasnaoui, Berhault, Mallard et Mr Lechiffart secrétaires de séance :

Ordre du jour :

- le conseil d'école : règlement, membres, vote
- fonctionnement de l'école : équipe, budget
- vie de l'école : règlement intérieur, bilan de la rentrée, projet d'école/PEAC, RASED, projets, périscolaire
- Sécurité et Travaux : PPMS, travaux réalisés/en cours
- Questions

1) Le conseil d'école

Pour rappel, le conseil d'école est l'instance qui réunit les représentants de la communauté éducative : des membres de l'éducation nationale, des représentants de parents d'élèves et des membres de la municipalité, sous la présidence du directeur d'école. Son rôle est d'évoquer, de débattre et de statuer sur les questions touchant à l'école et aux élèves sur les temps scolaire et péri-scolaire.

Présentation du règlement intérieur du Conseil d'Ecole proposé comme base de travail par la circonscription. Il y est précisé :

1) La composition du CE, à savoir la directrice, deux élus de la municipalité, les enseignants de l'école, un maître du réseau d'aide, 7 représentants d'élèves titulaires, le DDEN, l'Inspectrice de l'Education Nationale.

2) Les modalités organisationnelles

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Les dates et heures sont choisies par la directrice en accord avec les représentants de parents d'élèves.

L'ordre du jour, établi par la directrice, est envoyé 15 jours avant la réunion. Les questions des parents d'élèves sont données 7 jours avant la réunion du premier conseil d'école et 14 jours pour les 2ème et 3ème réunions.

3) Les attributions du CE qui sont multiples : vote du règlement intérieur de l'école, participation à l'élaboration du projet d'école, avis sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, l'hygiène, la protection des élèves, le respect des valeurs de la République, ...

4) Les modalités de prise de parole

La directrice, présidente de séance, veille au bon déroulement de la réunion dans le respect et la courtoisie ; aucun cas particulier n'est évoqué. Parents suppléants, ATSEM, ... peuvent intervenir pour traiter de certains sujets.

5) Les modalités des délibérations en cas de vote

Une voix par personne : directrice, 2 élus, enseignants, représentants des parents d'élèves titulaires, DDEN, un membre du RASED

6) Les modalités de rédaction et diffusion du PV

Le PV est dressé dans un délai de 3 semaines hors vacances scolaires (afin de permettre les échanges entre les secrétaires) suivant la réunion, signé par la présidente, contresigné par les secrétaires de séance.

Il est transmis à l'IEN et au maire par voie électronique, affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (panneau d'affichage de l'école) et diffusé sur le site de la municipalité.

Ce règlement sera envoyé aux membres du CE pour un vote à la prochaine réunion.

Remarque de Mme De Nadaï concernant le précédent PV au sujet des masques inclusifs (transparents) sont réservés aux personnels travaillant auprès d'enfants ayant des dispositifs particuliers

« Le procès verbal du 15 juin 2021 n'appelle pas d'observations de la part du conseil d'école. »

La directrice lit les remarques transmises par Mme de Nadaï, IEN, suite au conseil d'école du 15 juin 2021 au sujet des masques transparents pour les enseignants : « Les masques inclusifs sont réservés aux professeurs et aux AESH travaillant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers. De plus, pour rendre visibles les positionnements des lèvres et de la langue, dans le cadre des activités phonologiques, des supports numériques sont accessibles. »

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité (nombre de voix POUR : 18 ; nombre de voix CONTRE : 0 ; nombre d'abstention : 0).

Point sur les élections des représentants de parents d'élèves du 08 octobre 2021 :

Le vote s'est fait uniquement par correspondance. Le taux de participation est de 40,4 % cette année (contre 54 % l'année dernière).

2) Fonctionnement de l'école

ÉQUIPE ÉDUCATIVE :

Cette année scolaire, toujours 7 classes :

- accueil de trois nouvelles collègues : Mme El Hasnaoui Samia, Mme Paragot Estelle (remplacement de Mme Hartmann au moins jusqu'au 11 mars), Mme Robert Sophie (complète le quart de décharge de la directrice, le mardi).

- accueil de deux nouvelles ATSEM : Mme Raveneau Maryline qui travaille avec Mme Boyer et Mme Rousseau Audrey qui travaille avec Mme Garnier

Bilan de la rentrée scolaire :

A ce jour nous avons **175 élèves inscrits** (soit 7 de plus que l'an dernier) dont

61 PS 52 MS 62 GS

répartis dans les sept classes, pour une moyenne de 24 élèves par classe :

classe 1 : mmes Robert et Leblond 16PS/11MS, soit 27 élèves

classe 2 : mme Berthault 24 GS

classe 3 : mme Boyer 14PS/12MS, soit 26 élèves

classe 4 : mme El Hasnaoui 16PS/10MS, soit 26 élèves

classe 5 : mme Garnier 15PS/11MS soit 26 élèves

classe 6 : mme Paragot 24 GS

classe 7 : mme Jalabert 8MS/14GS, soit 22 élèves

Des arrivées sont prévues dans les prochains mois, une en GS et 2 en PS.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

- Budget de fonctionnement annuel en fonction du nombre d'élèves : 42,50€/élève qui permet d'acheter le matériel utilisé en classe (papier, peintures, livres, jeux, ...)

- Budget pour les transports : 2100€

- Subvention au titre des associations : 1000€ (utilisée pour l'achat de cadeaux de Noël pour les sept classes)

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour son aide financière.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

La coopérative scolaire est alimentée par les dons des parents en début d'année, les dons de la mairie au titre des associations (cette année, 1000€ utilisés pour les cadeaux de Noël dans les classes), la vente des photos et l'opération torchons/mugs (ayant rapportées respectivement environ 1200€ et 850€ l'année dernière) et d'une kermesse éventuelle.

Elle permet l'achat de matériel sportif, pour la cour et l'achat de matériel pédagogique pour les classes et les sorties, et de réaliser des projets pour l'école (ex : achat de livres sur les émotions pour l'école).

Solde au 31/08/2021 : **6114,45 €**

Depuis la rentrée,

débites : adhésion OCCE 334€, jeux pour Noël 1000€, spectacle fin d'année 1273€, renouvellement jeux de cour 273€, inscription au prix des Incorruptibles 530€

Devis réparation vélos : 400€ pour un total de dépenses de 3810€

A ce jour, il reste environ **2300 €** sur le compte de la coopérative scolaire.

M. Giraux, DDEN, fait la constatation qu'on observe une baisse de participation des parents, de manière générale.

3) Vie de l'école :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Pas d'appel au vote car aucune modification apportée au règlement intérieur de l'école

PROJET D'ÉCOLE/PEAC/APC :

Un nouveau projet d'école sera en élaboration cette année scolaire.

L'ancien projet d'école s'articule autour de deux axes : le premier concerne les langages pour penser et communiquer ; avec des actions autour de la lecture et des sciences (prêt de livres dans les classes, cahiers de vie, prix des Incorruptibles) et les méthodes et outils pour apprendre ; avec des actions visant à l'acquisition de l'autonomie dans le travail de classe (aménagement de l'espace classe pour la gestion du matériel, ateliers autonomes).

Le deuxième axe concerne le climat dans l'école avec pour finalité une école bienveillante et exigeante ; avec l'utilisation des cahiers de progrès pour l'évaluation des élèves et un travail sur le vivre ensemble.

À ces grands axes se rajoutent :

- le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) qui permet de rendre compte du vécu de chaque élève en matière artistique au cours de sa scolarité en école primaire : trois grands piliers FRÉQUENTER, PRATIQUER et S'APPROPRIER.

Parcours des élèves de la PS au CM2 afin de tenir compte des activités des élèves : musées, cinéma, intervenant....

- le plan de bien-être à l'école qui sera transmis aux familles à la rentrée par courriel. Il comprend les modalités d'accueil des parents et des enfants au sein de l'école, de la classe, l'apprentissage des émotions et de leur gestion, le rapport aux autres et la gestion des conflits, ... Il permet aux enseignants d'amener de la sérénité en terme de climat scolaire.

- les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : au cours de la première période, tous les enseignants ont proposé des APC aux élèves dans le besoin. Elles ont été mises en place très rapidement, dès la deuxième semaine d'école.

Selon les classes les horaires diffèrent, mais les APC se déroulent sur le temps méridien, par groupes de 3-4 enfants afin de les aider (langage et mathématiques essentiellement).

RASED :

Il s'agit d'une équipe constituée d'enseignants, Mme Weinberg (aide à dominante pédagogique) et d'une psychologue de l'éducation nationale, Mme Lechevalier qui peuvent intervenir dans l'école auprès d'élèves en difficulté. Et ce, à la demande de l'enseignant mais également à la demande de la famille (coordonnées sur le panneau d'affichage au portail).

Tout en sachant que la première aide qui est apportée en cas de difficultés d'apprentissage se fait par l'enseignant au sein de la classe ou lors des APC.

PROJETS, SORTIES, MANIFESTATIONS :

- Projets : carrés potager pour toutes les classes bientôt mis en place, projets dans chaque classe présentés au cours des réunions de rentrée.

- Liaison GS/CP : lecture des CP aux GS (1 fois par semaine en début d'après-midi lors des deux dernières périodes), rallye maths (2 rencontres GS/CP/CM en février et mai), olympiades GS/CP en juin, échange en fin d'année scolaire (GS partent en classe de CP et CP reviennent à l'école maternelle).

- Sorties : sorties nature pour les trois classes de GS, sortie « potager » à Sandillon pour la classe de Mme Berthault, sorties autour des thèmes de certaines classes (5 sens en PS/MS)

- Manifestations : spectacle de Noël : « Joyeux Noël, Monsieur Ours » (10/12/2021) 2 séances, participation à l'exposition des artistes sandillonnois (exposition des réalisations de chaque classe, visite des toutes les classes le 26 novembre)

BILAN DE RENTRÉE DU PÉRISCOLAIRE :

Garderie du matin entre 7h30-8h25 : forte affluence à 7h30 et 8h, pour un effectif moyen de 30 enfants (beaucoup de GS)

Garderie midi : de 3 à 12 enfants, avec un effectif plus important le vendredi

Garderie du soir : 16h25-18h30 : 50-84 mardi et jeudi plus de GS (40) et 30 PS/MS

Restaurant scolaire : depuis cette année, 3 services regroupant de 120 à 151 enfants (1er 11h30-12h30 : deux classes de PS/MS 35-45 enfants / 2ème 11h50-12h50 : deux classes de PS/MS 35-45 enfants / 3ème 12h25-13h25 : trois classes de GS 56-66 enfants).

La mise en place d'un troisième service a permis une amélioration de la qualité d'accueil des enfants (moins de bruit, ...) par rapport aux années précédentes (2 services).

Les ATSEM précisent que les GS sont servi à table pour les entrées et se déplacent pour aller chercher leur plat. Ils peuvent se resservir. Tout se passe très bien.

4) Sécurité et travaux :

Dans le cadre de la mise en sécurité des élèves, les deux PPMS (risques majeurs et attentat/intrusion) ont été mis à jour et transmis à notre administration courant septembre. Y sont exposées les procédures que nous devons suivre en cas de risques majeurs avec confinement dans les classes (inondation, forte tempête, accident de la route impliquant un transport de produits dangereux) ou d'attentat/intrusion malveillante dans l'école avec évacuation ou mise à l'abri des élèves et personnels. Les familles sont informées dans le cahier des enfants.

Deux exercices ont été réalisés depuis la rentrée :

- le lundi 20 septembre 2021 : évacuation des locaux suite à une alerte incendie,

- le lundi 05 octobre 2021 : mise à l'abri des élèves dans leur classe dans le cadre d'un exercice PPMS attentat/intrusion.

Un exercice PPMS risques majeurs sera réalisé très certainement en période 3 - janvier/février

Crise sanitaire : procédure toujours en place en cas de symptômes évocateurs (fièvre, grosse toux) ; la famille est contactée pour venir chercher leur enfant.

Signalement des enfants et personnes qui ont été mises en contact avec les cas covid positif

Nouveauté : Brassage autorisé mais limité avec une traçabilité (liste enfant dans chaque classe)

Des travaux ont été réalisés cet été dans l'école :

- les murs de la classe de Mme Berthault ont été repeints,

- un lavabo avec eau chaude a été installé dans les sanitaires côté classes 5 et 6,

- un dortoir a été aménagé à l'école élémentaire,

- le plancher à l'entrée de la salle des maîtres a été réparé.

Sans compter toutes les « petites » interventions des services techniques (fixer des étagères, des présentoirs à livres, ...) pratiquement toutes les semaines.

L'équipe enseignante les remercie vivement ainsi que la municipalité.

La révision de tous les vélos de l'école est prévue pendant les vacances.

5) Questions diverses :

posées à l'école :

1) Au regard de l'assouplissement des règles sanitaires ces dernières semaines, est-ce que des sorties scolaires sont envisagées ?

Oui, l'équipe y réfléchit. Elles sont à préciser (où, quand ?).

2) En fonction du contexte sanitaire, est-il possible que les enfants de la classe de Mme Jalabert jouent avec les enfants de MS des autres classes ?

Oui, réflexion en cours. Du fait des récréations décalées entre les classes, les enseignantes proposent de mettre en place 15 min de récréation commune (les 8 élèves de MS de Mme Jalabert iraient dans la cour des PS/MS).

Tous les jours ou quelques jours seulement.

3) En cas d'accident avec un enfant, quel est le protocole appliqué ? Le personnel est-il formé aux gestes de premiers secours ?

Protocole différent en fonction de la gravité de la blessure :

- sans gravité : soins par ATSEM puis retour en cour de récréation ou en classe,
- blessure légère : soins par ATSEM et appel à la famille pour information,
- blessure graves : prise en charge de l'enfant, appel des secours (15) puis appel à la famille.

5 enseignantes sont formées aux premiers secours.

Les représentants des parents d'élèves demandent des précisions quant aux déclarations d'accident : A quel moment fait-on une déclaration d'accident ?

Lorsque les parents en font la demande, la directrice se charge de la faire et de l'envoyer aux parents et à l'inspection

La mairie déclare qu'une déclaration d'accident est faite systématiquement concernant les temps péri-scolaires.

posées à la municipalité :

1) Des parents se plaignent que leurs enfants reviennent avec des vêtements tâchés suite au repas du midi à la cantine. Est-il possible de remettre en place les serviettes en tissu ?

A tous les repas au moins une serviette est donnée systématiquement. Elles sont distribuées également en fonction des besoins.

Concernant les serviettes en tissu, la municipalité n'est pas en mesure de répondre pour l'instant, en attendant de voir l'évolution du le protocole sanitaire.

2) Qu'en est-il du projet de marquage au sol de la cour de l'école maternelle ?

Le marquage au sol est prévu mais n'a pas été budgété en 2021. La peinture pour sol étant extrêmement chère (100€/2,5L) la municipalité est dans l'attente de voir les reliquats de cette fin d'année. Les parents, personnels et enseignants volontaires sont sollicités pour participer afin de faciliter cette mise en place. Le budget prévisionnel sera voté en mars 2022.

La question relative au marquage au sol a amené le sujet de la réfection totale de la cour rouge. Ce projet pourra être étudié lors de la réflexion globale sur l'agrandissement de l'école.

A noter que les carrés potagers, actuellement en projet, seront réalisés à partir de palettes et de matériaux recyclés. La municipalité en appel au volontariat des parents pour leur mise en place.

3) Est-il possible que toutes les ATSEM soient présentes durant le temps d'accueil du matin afin de gérer dans les meilleures conditions l'arrivée des enfants ?

Question non traitée en raison d'une confusion sur le temps d'accueil évoqué par les parents d'élèves (temps d'accueil dans les classes en temps scolaire et non pas temps d'accueil à la garderie).

4) En cas d'accident avec un enfant, quel est le protocole appliqué ? Le personnel est-il formé aux gestes de premiers secours ?

Toutes les ATSEM sont formées au PSC1.

5) Nous avons eu beaucoup de retours de parents inquiets par rapport au nouveau dortoir situé à l'école élémentaire. Pourriez-vous nous préciser l'organisation du temps de sieste ?

Les parents nous ont remonté divers problèmes liés à ce dortoir :

* perte de repères des enfants,

* pourcentage d'enfants qui dorment bien inférieur aux enfants de l'autre dortoir,

* absence de doudous et de changes entre la récréation du matin et la sieste,

* quid de l'intégration sur le temps de sieste des enfants qui déjeunent chez eux.

Serait-il possible d'envisager une solution plus adaptée aux enfants de petites sections ?

Solution actuelle -> élaborée en présence des ATSEM

Solution pour les nuisances sonores : création d'un « no man's land » : les enfants de l'école primaire sont déplacés dans la cour du haut afin d'éviter les nuisances sonores.

Remarque des parents : « certains enfants se trouvent encore dans la cour du bas et non dans la cour du haut à 13h25 ». **La mairie se charge de relayer cette observation auprès des surveillants.**

Le DDEN s'est saisi du problème de la délocalisation d'un des dortoirs : « La salle mise en œuvre présentait tous les avantages d'obscurité, d'espace... le seul désavantage est la délocalisation. »

Un certain nombre de critères de sécurité ont été pris en compte.

« C'est une solution qui ne solutionne pas tout mais qui permet aux enfants une mise en sommeil dans de bonnes conditions de sécurité selon nous. ». Cependant les ATSEM rencontrent des difficultés pour répondre de manière optimale à certains besoins des enfants (doudous restés en classe...).

Le nombre d'enfants dormant dans ce dortoir est bien inférieur à celui des enfants dormant dans l'autre dortoir, ce qui génère de l'inquiétude chez certains parents (Une famille envisage de retirer son enfant de l'école certains après-midi).

Les parents d'élèves ont proposé, comme alternative, d'utiliser le petit centre aéré pour y installer le dortoir.

Le DDEN a indiqué que ce bâtiment ne respectait pas, à cette heure, toutes les conditions de sécurité requises.

La municipalité va se renseigner quant à la question de la responsabilité en cas d'accident sur le trajet (dortoir-école maternelle).

6) Au vu des effectifs qui ne cessent d'augmenter chaque année, pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance est prévu l'agrandissement de l'école ?

La mairie a fait appel à un programmiste pour évaluer l'évolution de la démographie afin d'adapter les capacités des bâtiments scolaires.

Le projet de construction du nouveau centre de loisirs pourra éventuellement engager une réflexion sur l'agrandissement de l'école maternelle.

La séance est levée à 20h00.

Date du prochain conseil d'école le jeudi 17 mars 2022

Le 19 / 10 / 2021

A Sandillon

La directrice de l'école, présidente de séance

LEBLOND Anne,

Les secrétaires de séance,

BERTHAULT Lydie
EL HASNAOUI Samia
MALLARD Sabrina
LECHIFFLART Baptiste